

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Encadrant

■ Durée

1 jour de 7 heures
comprenant 1 heure de test

■ Public

Encadrants - Chefs de chantier,
conducteurs de travaux
d'entreprises et de collectivités

■ Pré-requis

Aucun

■ Validation

Attestation de compétences
pour délivrance AIPR si
réussite à l'examen

■ Lieu(x)

GRETA Poitou-Charentes

- Agence d'Angoulême
- Agence de la Rochelle
- Agence de Niort
- Agence de Poitiers

■ Dates

Consultez le calendrier [ICI](#)

■ Tarif

250 € net par personne
examen compris

1260 € net pour un groupe de
plus de 5 personnes

Organisme habilité par le
MEDE

Objectifs

- Appréhender et respecter la réglementation DT-DICT en vigueur en tant qu'encadrant
- Identifier les différents réseaux et les risques pour adapter la méthode de travail à chaque situation
- Appliquer les procédures en situation dégradée

Contenu

- Programme conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux. Réglementation du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.
- Contexte et réglementation
- La mise en oeuvre du chantier
- Savoir préparer son intervention
- Travailler à proximité des réseaux
- En cas d'anomalies
- Les sanctions
- Suivi et évaluation

Pour toute information complémentaire :

05 45 67 57 22

commercial.greta.agence-angouleme@ac-poitiers.fr

www.greta-poitou-charentes.fr